



Lavour le 18 avril 2017

IL EST PAS BEAU MON QUORUM !

Compte rendu du CTE du 11 avril 2017

Délégation CGT : 6 représentants CFDT 1 représentant et FO 2 représentants

Quorum atteint pour le CTE et satisfaction pour le Directeur !

Par les temps qui courent ce n'est pas si fréquent pour lui. En effet, Conseil de Surveillance et CME sont régulièrement au « chômage » dirigé...

Nous avons déposé une déclaration liminaire à ce CTE pour marquer notre opposition ferme à l'idée d'une fermeture transitoire de la maternité. Idée évoquée par le Pdt de la CME, la DRH et la DSSI il y a quelques jours à l'occasion d'une réunion à la maternité et ce dans l'éventualité où ne trouverions pas d'anesthésistes...

La CGT, présente à cette réunion, s'est clairement exprimée contre toute idée de fermeture transitoire.

Si nous en sommes là aujourd'hui ce n'est ni la faute de la mater, ni celle des agents du CH Lavour.

La responsabilité est directement portée par le médecin mis en cause et par ceux qui ont cautionné une organisation de l'anesthésie centrée sur sa seule personne. Pour info il n'y a aucun pb au mois de mai...

1- RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

A la suite de cette question de la CGT la DRH a donné quelques précisions sur ses intentions.

Commentaires CGT :

La CGT du CH Lavour suit ce dispositif depuis 2016. Grace à nos interventions 15 agents ont déjà bénéficié d'une mise en stage. Le dispositif est prolongé jusqu'en mars 2018 et les règles assouplies.

Nous avons donc demandé la nouvelle liste des agents éligibles et la déclinaison à venir du nouveau dispositif.

14 personnes sont potentiellement concernées : 2 attachés d'administration, 1 ingénieur, 1 TSH, 3 psychos, 2 kinés, 1 éduc, 1 moniteur éduc, 1 AS et 1 ASH. Nous attendons la liste nominative. Les concours débiteront fin 2017.

La CGT porte encore ce dispositif qui permet à certains contractuels de sortir de la précarité.

2- REFORME DU DIF

Commentaires CGT :

Le Compte Personnel de Formation remplace le DIF (Droit Individuel à la Formation). Il permet d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Le fonctionnaire utilise, à son initiative et sous réserve de l'accord de son administration, les heures qu'il a acquises.

Le Compte Personnel de Formation peut être utilisé en combinaison avec le congé de formation professionnelle. Il peut être utilisé en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences. Il peut enfin être utilisé pour préparer des examens et concours administratifs et en combinaison avec le CET.

L'alimentation de ce compte s'effectue à la fin de chaque année, à hauteur de 24 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

Les agents conservent les heures acquises au 31 décembre 2016 au titre du DIF et peuvent les utiliser pour bénéficier de formations.

3- PLUS LOIN, PLUS HAUT, PLUS FORT ? L'EQUIPE DE DIRECTION AU COMPLET !

Le Directeur a annoncé l'arrivée d'une Directrice des Services Financiers pour le 12 juin. Elle vient de la région PACA...Une véritable filière !

3- EPRD 2017

Le Directeur nous a présenté une 2^{ème} version. La 1^{ère} celle à 1.2 million de déficit, ayant été retoquée par l'ARS.

Commentaires CGT :

Cette version n°2 fait apparaître un déficit ramené à 736.000 euros. Magique ou inquiétant ?

Nous retiendrons des pistes d'économies contestables et contestées comme par exemple le non remplacement d'un poste éduc à Fiac...

Enfin comment ne pas redire que l'ARS se moque de nous et nous asphyxie.

Elle nous maintient la tête sous l'eau en pérennisant sciemment le sous financement honteux de la psychiatrie.

Le CH Lavour est lourdement pénalisé. Il est en danger.

Vote EPRD version n°2 : CGT contre FO aussi CFDT s'abstient

5- QUESTIONS CGT

a) Point protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR)

La CGT demande qu'une information individualisée soit communiquée aux agents. Nous avons signalé des erreurs dans la Caté A et B. Le nécessaire sera fait.

Nous demandons également l'application du PPCR aux contractuels. C'est possible ! Les contractuels sont déjà pénalisés par le non versement de la prime de service. Il est insupportable de les « punir » encore. La Direction, frileuse, attend une réponse de la FHF sorte de représentant des hôpitaux. Elle craint probablement des petites dépenses...pour des contractuels qui en vérité ne lui coutent pas très cher !

b) Fonctionnement du PASA

Un poste de psychomotricien va être transformé en poste d'AS ! Le PASA, son équipe et surtout les patients, perdent une prestation utile. Ou va être affecté le poste AS ?

Le PASA n'est pas une variable d'ajustement. Il manque du temps AS sur l'EHPAD. Il faut donc mettre les effectifs à niveau. C'est indispensable et urgent. **Mais pas en fermant le PASA.** Nous l'avons signalé au Directeur.

c) Versement de la prime de risque UCSA avec effet rétro actif

Suite à une demande de la CGT, la DRH annonce le paiement effectif de cette prime. La CGT attend maintenant un effet rétroactif. La Direction a sollicité la Trésorerie pour connaître les délais de prescription. En clair pour savoir combien d'années en arrière on peut remonter. L'argent est apparemment provisionné. C'est déjà une bonne chose.

Pour la CGT, en cas de non versement d'un élément du salaire à un agent (prime par ex), le délai de prescription de la créance est fixé à 4 ans plus l'année en cours en application. Attendons la réponse de la Trésorerie, mais pas trop longtemps quand même...

d) Réévaluation de la rémunération des contractuels

La CGT demande que cela soit fait tous les 3 ans. Réponse positive de la DRH qui envisage une prise d'échelon tous les 3 ans, que le contractuel soit en catégorie A, B ou C. **C'est donc une avancée.**

e) Situation du secrétariat des urgences

Il manque clairement un ½ poste ! Ce manque impacte les conditions de travail, le fonctionnement, la prise des congés, etc, etc...

La CGT réclame ce ½ poste...en urgence.

On ne peut pas faire le constat à longueur de CTE de l'augmentation d'activité de ce service sans imaginer que la charge de travail augmente aussi pour les secrétaires !

Pour cet été, la DRH annonce des mensualités de secrétaires pour couvrir les besoins. C'est pas mal, mais pas assez pour la CGT. **Il faut que les modalités de fonctionnement soient rediscutées au plus vite.**

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr